

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

12 JUILLET 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Boom des enfants sans école»	3
1.2	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Colère des enseignants de l'Athénée Rive Gauche»	4
1.3	Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Première analyse des résultats du CEB dans le premier degré du secondaire»	5
1.4	Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Première analyse des résultats du CEB dans le fondamental»	5
1.5	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Administration et excellence»	6
1.6	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «CE1D langues 2018»	7
1.7	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Difficultés organisationnelles liées au CE1D»	8
1.8	Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en page de l'épreuve adaptée du CEB destinée aux élèves à besoins spécifiques»	9
1.9	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cas de tricherie lors du CEB»	10
1.10	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Apprentissage expérientiel par la réalité virtuelle immersive»	11
1.11	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place de l'écran chez les moins de six ans à l'école»	12
1.12	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ajustement budgétaire – Office francophone de la formation en alternance (OFFA)»	13
1.13	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Travaux à l'Athénée royal La Brise»	14
2	Ordre des travaux	15

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 17h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Boom des enfants sans école»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le 30 juin dernier, «*La Libre Belgique*» faisait le point sur les inscriptions en première secondaire à la suite d’une communication de la Commission interrégionale des inscriptions (CIRI). Selon l’article, 1 196 élèves de 6^e primaire ne savaient pas à ce moment où ils entameraient leur première année secondaire. Un an auparavant, à la même époque, 770 élèves se trouvaient dans la même situation. C’est sans surprise à Bruxelles que la situation est la plus tendue, avec 787 élèves sans école. Mais désormais, des tensions existent également à Liège et dans le Hainaut.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les inscriptions en première secondaire en ce début juillet? Pourriez-vous également nous donner les informations dont vous disposez pour les prochaines années en termes de prévisions démographiques et de possibles ouvertures d’établissements? Plusieurs écoles secondaires ont ouvert leurs portes à Bruxelles à la rentrée de 2017, ce qui a permis de réduire la tension. Je pense notamment aux projets du Pouvoir organisateur pluriel (POP). Sauf erreur de ma part, il n’en sera pas de même à la rentrée 2018, mais nous pouvons toujours espérer la finalisation de certains projets pour la rentrée de 2019, comme nous en avons eu l’écho dans les médias. Avez-vous connaissance de perspectives d’ouverture d’écoles ou de classes de secondaire dans les prochaines années?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – À la suite de la réunion du 29 juin, la CIRI a fait le point sur la situation en diffusant un communiqué de presse. Il en ressort que 46 236 élèves sont en ordre utile dans leur première préférence, soit un taux de 93,29 %, contre 94,31 % l’année dernière. Les membres de cette commission constatent également qu’il reste, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 196 élèves uniquement sur liste d’attente, dont 787 souhaitent aller dans une école bruxelloise, 99 dans une du Brabant wallon et 310 dans celles de Wallonie hors Brabant wallon. Ces chiffres sont effective-

ment interpellants, car ils démontrent une augmentation sensible des élèves uniquement sur liste d’attente. Mais il faut tenir compte du fait que deux mille formulaires supplémentaires ont été émis pour la rentrée 2018. En juin 2017, la CIRI constatait, en se basant essentiellement sur la population des élèves de cinquième primaire en 2016-2017, que la situation serait plus tendue pour la prochaine rentrée, étant donné l’augmentation démographique plus importante que celle des années antérieures.

Tenant compte du nombre d’élèves encore uniquement sur liste d’attente, la CIRI a décidé, le 7 juin, que la situation constituait, en soi, une circonstance l’autorisant à utiliser son pouvoir d’injonction, ce qui lui a permis d’ajouter des places dans 80 % des classes déclarées complètes par les écoles. En pratique, sur la base de la situation du moment, l’injonction a permis le passage d’une place sur liste d’attente à une place en ordre utile d’une meilleure préférence pour 504 enfants. Par ailleurs, à ce jour, 26 établissements ont créé, en plus de leur déclaration de places du 31 janvier, 589 places supplémentaires, dont 143 à Bruxelles, pour 23 classes, dont six à Bruxelles. Jusqu’au 18 août, d’autres places pourront encore être créées par les écoles, en fonction des disponibilités des bâtiments et des projets pédagogiques spécifiques. La CIRI pourra, dans le courant des vacances – et au plus tard le 16 août – utiliser le solde de sa capacité d’injonction, soit les 20 % restants, pour ouvrir des places supplémentaires afin de prendre en compte des nouvelles situations exceptionnelles introduites par les parents via un envoi recommandé. De plus, les élèves n’ayant pas réussi le certificat d’études de base et orientés vers la première année différenciée libèrent des places en 1^{re} année commune.

Clairement, la situation est plus problématique à Bruxelles. Toutefois, nous constatons également des difficultés en province de Liège. C’était déjà le cas pour la rentrée de septembre 2017 et cela s’est confirmé en 2018. Par contre, dans le Hainaut la situation est nouvelle. Au vu de ces éléments, nous nous attendions à une augmentation du nombre d’élèves sur liste d’attente. La propagation du problème à d’autres provinces wallonnes s’explique par l’augmentation, générale, mais plus ou moins importante selon les zones, de la population scolaire en cinquième primaire en 2016-2017. La situation spécifique de cette année résulte, à mon sens, d’un problème démographique plutôt que d’une concentration de premier choix dans certains établissements, même si évidemment nous pouvons constater que, depuis le début du décret «Inscription» sous sa forme actuelle, des écoles ne sont pas complètes dans toutes les provinces. Certaines ont même eu très peu de demandes à l’issue des trois semaines d’inscription.

Parallèlement aux données plus conjoncturelles fournies par la CIRI, la Communauté fran-

çaise a mis en place, et vous le connaissez bien, le modèle estimatif Dis'sexion qui couvre Bruxelles et la Wallonie. Il est mis à jour chaque année et est basé sur les perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan. Les résultats fournis par Dis'sexion nous donnent une prévision de l'évolution structurelle des besoins. En outre, le monitoring des besoins a été mis en place par le service du pilotage afin de structurer durablement les travaux de la *task force*. Les instituts régionaux des statistiques, le Service École et le Service général des infrastructures subventionnées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (SGISS) participent aux travaux de ce comité, notamment pour la mise à jour annuelle des zones en tension et l'analyse des projets de création de places qui répondent aux appels à projets annuels.

Comme je l'ai indiqué en séance de commission, Dis'sexion a permis d'évaluer le besoin en nouvelles places à Bruxelles dans le secondaire. Il est, en moyenne, de deux nouvelles écoles chaque année. Lors des deux rentrées précédentes, six nouveaux établissements secondaires ont ouvert à Bruxelles. Si aucune nouvelle école ne peut ouvrir pour cette rentrée-ci, il n'en demeure pas moins que différents pouvoirs organisateurs, de tous réseaux, s'appliquent, dans une relative discrétion, à mettre en place des projets qui permettront une ouverture rapide de places. Je pense à une école à Evere, organisée par le PO Saint Dominique et dont les médias se sont fait l'écho voici quelques semaines. Le SGISS a aidé ce pouvoir organisateur à monter son dossier. Je peux vous confirmer que, selon le SGISS, l'école pourrait ouvrir à la rentrée de 2019 si le processus d'acquisition du site du service social de la police intégrée évolue comme prévu.

D'autres projets intéressants de degré d'observation autonome (DOA) du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également en chantier; la Commission communautaire française, les réseaux d'enseignement officiel et libre subventionné en font tout autant. Actuellement, tout ceci fait l'objet de discussions au gouvernement pour les rentrées de 2019 et les suivantes. Des contacts ont également été pris à Liège et Tournai. Nous travaillons, à court terme et à long terme, à l'attractivité des écoles par des moyens complémentaires ou des projets spécifiques ainsi qu'en misant sur le travail en profondeur dans les établissements, en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence et la construction des plans de pilotage.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, il est important de poursuivre les efforts pour créer des places dans les écoles secondaires, tous réseaux confondus. Je pense que la constitution de nouvelles majorités communales sera un moment clé. Notre responsabilité est d'encourager les prochains responsables communaux à se lancer dans des projets de création de classes, d'établissements ou de DOA, ces derniers

projets étant plus faciles à mettre en œuvre, car étant de moins grande envergure que la création de toute une école secondaire. Je voulais attirer notre attention à tous sur ce point, en espérant que nous assisterons à l'ouverture de nouvelles classes à la rentrée 2019 et lors des suivantes.

1.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Colère des enseignants de l'Athénée Rive Gauche»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le 29 juin dernier, le journal «*La Capitale*» relatait les nombreuses difficultés rencontrées au sein de l'Athénée royal de la Rive Gauche situé à Laeken. Des faits d'agressivité et de violence assez graves et impliquant des élèves s'y dérouleraient dans un climat délétère. Il est aussi question de tensions extrêmes entre le nouveau préfet et des enseignants qui décrochent ou seraient à bout.

Madame la Ministre, selon l'article de presse, vous connaissez l'existence de ces problèmes – et ils seraient nombreux. Quelles mesures avez-vous prises pour rétablir rapidement la sérénité au sein de l'établissement? Comment envisager de démarrer une nouvelle année scolaire dans de telles circonstances? Cet article de presse fait écho à un courrier rédigé par des enseignants de l'école en question.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Certains articles de presse ne reflètent pas toujours totalement la réalité du terrain. Dans ce dossier comme dans d'autres concernant des écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) de la Région bruxelloise, bon nombre de courriers anonymes parviennent à mon cabinet. Je vous concède toutefois qu'il existe bel et bien un malaise au sein de cette école, en dépit des différentes aides et actions entreprises au cours de cette année scolaire. À notre connaissance, il n'y a pas de recrudescence de la violence chez les élèves. Le nombre d'élèves exclus et de refus de réinscription est inférieur à celui de l'année scolaire précédente. Comme vous le savez, ces décisions sont prises collégialement en conseil de classe.

La directrice coordinatrice de zone et la préfète coordinatrice de zone ont été très souvent présentes dans l'établissement tout au long de l'année scolaire. Elles y ont rencontré une délégation de sept membres du personnel au cours du mois de juin afin de les écouter et de prendre la mesure des inquiétudes et des souffrances. Dans ce même contexte, la préfète coordinatrice de zone avait préalablement rencontré le chef d'établissement pour envisager avec lui la constitution de groupes de parole. Des contacts ont également été établis avec spmt arista en vue de réaliser, dès septembre prochain, une enquête sur le bien-être des élèves et des enseignants et sur les

risques psychosociaux potentiels au sein de cette école. Vendredi dernier, une rencontre a eu lieu dans mon cabinet entre mes collaborateurs et le préfet des études, que j'ai personnellement rencontré ce mardi.

À l'heure actuelle, nous en sommes encore au stade de la réflexion quant aux différentes actions que nous pourrions entreprendre, en tant que pouvoir organisateur cette fois, afin de soutenir cette école pour l'année scolaire prochaine. Nous prenons très clairement la mesure du mal-être existant, néanmoins il faut éviter de se laisser tromper par toutes les rumeurs qui circulent. Nous devons travailler avec les acteurs de l'école et c'est ce que nous faisons en collaborant avec le préfet et son équipe ainsi qu'avec les préfets et directeurs coordinateurs. Je pense que cette école et l'ensemble de son équipe doivent recevoir une aide, ce à quoi nous nous employons à plusieurs niveaux.

1.3 Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Première analyse des résultats du CEB dans le premier degré du secondaire»

M. Philippe Bracaval (MR). – Les résultats du certificat d'études de base (CEB) dans l'enseignement fondamental mobilisent généralement la plus grande attention. Cela étant, d'autres élèves, et plus particulièrement les élèves des première et deuxième années de l'enseignement différencié secondaire, présentent également cette épreuve externe.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer le taux de réussite du CEB des élèves inscrits en première et deuxième année de l'enseignement différencié secondaire? Quelles sont vos premières conclusions et celles de l'administration concernant ces chiffres?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les premiers résultats qui concernent les élèves du premier degré différencié mettent en évidence un taux de réussite estimé à 20 % en première année, 35 % en deuxième année et 38 % pour l'année différenciée supplémentaire du secondaire. Toutefois, des vérifications s'imposent pour les données, comme c'est le cas pour les résultats du CEB passé par les élèves de l'enseignement fondamental. Les résultats définitifs seront connus en septembre. Bien que plus élevés qu'en 2017 où ils étaient respectivement de 10,9 %, 16,8 % et 0 %, ces résultats sont dans la lignée des résultats précédents. Ils témoignent d'une population d'élèves en grande difficulté. Ils illustrent aussi le fameux débat portant sur les élèves qui choisissent de ne pas passer le CEB ou de rendre une épreuve non remplie dans l'optique d'être orienté vers la troisième professionnelle. Ce constat doit nous interpeller, car il se pose aussi à

la fin du tronc commun.

En 2011, un avis rendu par la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) avait souligné l'extrême hétérogénéité du parcours antérieur de ces élèves. Ils avaient souvent suivi les troisième, quatrième, cinquième et sixième primaires en enseignement spécialisé pour primoarrivants. Il est à noter que le taux d'absentéisme à l'épreuve dépasse chaque année les 10 %. En 2011, l'analyse qualitative effectuée par la Copi avait montré que, pour certains élèves, la réussite du CEB en fin de première année de l'enseignement différencié induisait qu'ils quittaient un environnement d'apprentissage plus favorable et qu'ils ne poursuivaient pas leur filière professionnelle. Elle pouvait aussi entraîner la perte d'une année avant que ces élèves ne rejoignent la troisième année professionnelle.

Il s'agit d'un enjeu qui me touche particulièrement au moment de la mise en œuvre du tronc commun où les groupes des référentiels agissent. Il s'agira de prendre en compte ce public fragilisé dans l'ensemble de ses apprentissages, et ce, avant d'entrer dans l'enseignement secondaire, en mettant en place un dispositif de remédiation, le dispositif Remédiation, consolidation et dépassement (RCD).

L'ensemble des moyens actuellement prévus pour le premier degré différencié sera conservé, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Dans le cadre de l'évolution du tronc commun, il n'est pas question de supprimer les moyens qui sont aujourd'hui affectés aux premières et deuxième années de l'enseignement différencié.

M. Philippe Bracaval (MR). – Madame la Ministre, je partage votre constat: 20 %, 35 % et 38 %, ce sont des taux de réussite extrêmement faibles.

Je suis conscient des efforts consentis par les enseignants pour rendre les matières intéressantes ou les présenter sous un jour nouveau. Mais comme vous l'avez dit, il leur est difficile de motiver des enfants qui n'attendent qu'une chose: rejoindre la filière professionnelle, quitte à ne rien faire. C'est désolant d'en arriver là! Ce constat pose question pour la mise en œuvre du tronc commun: que fera-t-on de ces élèves pendant les trois ans du tronc commun? Peut-être y a-t-il encore d'autres méthodes éducatives à essayer?

1.4 Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Première analyse des résultats du CEB dans le fondamental»

M. Philippe Bracaval (MR). – Cette année, 90,63 % des élèves ont obtenu leur certificat d'études de base (CEB), ce qui représente un léger recul par rapport à la moyenne des huit dernières

années, mais une amélioration significative par rapport à 2017.

Il est à noter que le score moyen des épreuves d'éveil est en baisse, car il est de 68,74 % en 2018 contre 79,25 % en 2016 et 74,66 % en 2017.

Madame la Ministre, comment interprétez-vous ces résultats, et plus particulièrement ceux des épreuves d'éveil? Parmi les 90,63 % d'élèves qui ont obtenu leur CEB, quel pourcentage a obtenu un CEB «école»? Quel est le pourcentage d'élèves qui n'ont pas présenté l'ensemble ou une partie des épreuves du CEB? Le nombre de CEB «école» est-il en augmentation?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les premiers résultats relevés après les épreuves que vous mentionnez sont des chiffres bruts et ne sont évidemment pas le reflet de la délivrance finale du CEB qui relève de la compétence du conseil de classe. Ils ne permettent donc pas encore de procéder à une analyse fine.

Cette analyse statistique est effectuée sur la base d'un échantillon représentatif. Elle permet de déterminer les questions qui ont causé plus de difficultés aux élèves, d'analyser les résultats en fonction des savoirs, savoir-faire ou compétences investiguées. C'est l'inspection qui réalise cette analyse fine.

Il faut être prudent à ce stade dans l'interprétation des résultats, mais, en les comparant aux autres années, on peut supposer que le calibrage de l'épreuve était bien construit. Les chiffres définitifs seront préparés pendant l'été pour être présentés à la Commission de pilotage du système éducatif (COPI) en septembre. Les résultats provisoires font état de 51 505 élèves de sixième primaire inscrits; 51 192 ont présenté l'épreuve et 46 396 ont réussi; 2 608 CEB supplémentaires ont été obtenus après délibération des jurys d'écoles. Le taux de CEB attribués par les jurys d'écoles est plus faible que l'an passé et se rapproche davantage de celui de 2016.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les concepteurs des épreuves, les enseignants et inspecteurs. Il est important de s'assurer que ces épreuves se déroulent de manière positive pour tout le monde.

M. Philippe Bracaval (MR). – Merci Madame la Ministre pour ces précisions. Je reviendrai vers vous au mois de septembre lorsque les chiffres auront été affinés.

1.5 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Administration et excellence»

M. Laurent Henquet (MR). – Le 25 juin dernier, les directions d'école ont reçu la circulaire n° 6709. En page 3, on leur prodigue des

conseils pour assurer dès le début du mois de juin une parfaite information des élèves et des parents sur les modalités de fin d'année scolaire! Comment expliquer qu'une circulaire précisant ce qu'il convient de faire début juin parvienne aux directeurs... fin juin? L'administration ne peut-elle anticiper?

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que les directeurs s'inquiètent actuellement beaucoup de l'alourdissement de leur charge. La presse s'en est largement fait l'écho. Cette inquiétude, voire ce ras-le-bol, ne peut être ignorée, car les conditions de travail des directions conditionnent évidemment celles des enseignants. Or de nombreux directeurs sont au bout du rouleau et désirent ardemment pouvoir organiser la nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions, avant de profiter de vacances bien méritées.

Il semble dès lors difficile de justifier le fait que, lors d'un appel téléphonique à l'administration, certains directeurs s'entendent dire qu'ils ne pourront connaître le nombre total de périodes professeurs (NTPP) auquel ils ont droit l'an prochain avant la deuxième quinzaine de juillet, c'est-à-dire au moment où ils envisagent d'entamer leur période de repos estival. Comment justifier ce retard dans le chef de l'administration? Est-il occasionnel ou récurrent?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La circulaire relative à l'organisation des recours est généralement publiée avant les examens de fin d'année, idéalement avant le mois de juin. Cependant, il est apparu qu'un projet de décret qui modifie l'organisation des conseils de recours était en passe d'être adopté en juin 2018. Il a donc été jugé opportun d'attendre l'adoption dudit projet pour publier la circulaire. Le projet de décret qui institue un enseignement expérimental aux deuxième et troisième degrés en ce qui concerne la certification par unités (CPU) a été adopté en séance plénière le 13 juin. Le projet de circulaire a été soumis au réseau le lendemain et la circulaire a été publiée le 25 juin.

Il faut noter que cette circulaire est publiée tous les ans depuis de nombreuses années. Le texte est à chaque fois actualisé. Cependant, il est rarement modifié en profondeur. Ainsi, on peut constater que la page 3 à laquelle vous faites référence est identique à la page 3 de la circulaire n° 6136 du 6 avril portant sur le même objet. Les chefs d'établissement ne se sont donc pas trouvés sans ressources pour informer les élèves des procédures de recours. Ils ont pu se baser sur la circulaire de l'année dernière. Le Service de la sanction des études, des jurys et de la réglementation était par ailleurs disponible par courriel et par téléphone pour répondre à leurs éventuelles questions.

Il est évident que, si un établissement ou un élève se basait, par manque d'information, sur

l'ancienne circulaire pour instruire un recours interne ou introduire un dossier de recours, celui-ci serait traité de manière bienveillante quant à sa recevabilité en raison de la publication exceptionnellement tardive de la circulaire n° 6709. Durant cette période, mon cabinet répond également aux demandes d'information des parents et des élèves dans des délais très courts. Au maximum dans les deux heures qui suivent la demande, une réponse personnalisée est rédigée par courriel ou donnée via un contact téléphonique.

En ce qui concerne le NTPP des établissements d'enseignement secondaire ordinaire pour la prochaine rentrée, il a été, comme chaque année, calculé provisoirement sur la base de la population scolaire déclarée par les établissements au 15 janvier. Le résultat de ce calcul provisoire a été communiqué aux écoles par le biais de leur dossier d'encadrement NTPP sur la base du nombre d'élèves au 15 janvier 2018. Dans l'application métier GOSS, cette information est disponible pour chaque école depuis le début du mois d'avril.

Comme chaque année, la population au 15 janvier est ajustée sur la base du rapport du vérificateur de la population scolaire ainsi que sur le nombre d'élèves exclus après le 15 janvier. Seuls les élèves réguliers doivent être retenus pour le calcul. En outre, les élèves exclus doivent être comptabilisés dans l'école qui les a accueillis et décomptés de l'école qui les a exclus après le 15 janvier, à la fois pour le calcul du NTPP, pour le nombre d'emplois du personnel non chargé de cours (PNCC) et pour les dotations et subventions de fonctionnement. Les rapports de vérification sont quant à eux traités au fur et à mesure. L'objectif est de tout mettre en œuvre pour que le traitement soit réalisé pour le 30 juin. Il faut préciser que, pour certains établissements, ce délai ne peut être respecté du fait que la vérification a nécessité plusieurs passages du vérificateur compte tenu de la complexité de certains dossiers d'élèves, voire aussi parfois du manque de rigueur dans la gestion des dossiers de fréquentation scolaire dont font preuve certaines écoles.

En outre, le traitement de l'impact des élèves exclus – près de 2 000 dossiers en moyenne par année – sur le calcul du NTPP et du PNCC se termine au plus tard le 15 juillet, date limite fixée dans la réglementation pour les établissements afin de signaler à l'administration l'inscription d'élèves à la suite d'une exclusion après le 15 janvier.

Bien que les établissements disposent d'un calcul provisoire dans le dossier GOSS, celui-ci ne pourra pas être définitif avant le 15 juillet. Comme chaque année, la version définitive sera donc disponible à partir du 15 août. Après cette date, le calcul ne pourra faire l'objet d'un ajustement qu'à la hausse uniquement, compte tenu des dernières régularisations d'élèves pour le comptage du 15 janvier.

M. Laurent Henquet (MR). – Nous tentons tous de faire de notre mieux pour que tout se déroule au bénéfice de l'école. J'espère donc que la situation décrite n'est qu'occasionnelle. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, vous nous dites que la page 3 de la circulaire n° 6709 du 25 juin dernier est la même que celle de l'an passé. Le témoignage que j'ai recueilli évoque pourtant des modifications à la suite de l'adoption de la certification par unité (CPU). Ces informations devaient être fournies aux parents, notamment ceux des élèves de fin de troisième année puisqu'en quatrième, certaines options sont construites en CPU. Ce n'était pas le cas l'année antérieure. Par conséquent, j'en déduis que la page 3 ne peut être identique à celle de la précédente circulaire. Dans le cas contraire, ce directeur ne me l'aurait pas signalé, car il connaît bien son travail.

Quant au NTPP arrivant en deuxième quinzaine de juillet, il faut forcément adapter le chiffre. À la décharge de ce directeur désemparé, son établissement est une école technique, plus compliquée à gérer que des écoles d'enseignement général. Si, par hypothèse, elle mêlait à la fois du technique, du général, du professionnel et de la CPU, cela deviendrait extrêmement compliqué.

1.6 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «CE1D langues 2018»

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la ministre, je vous interrogeais le 7 novembre 2017, en séance de commission, sur l'épreuve de langues du certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), et notamment sur la pertinence de la grille d'évaluation de l'expression orale. Dans votre réponse, vous aviez reconnu que l'examen avait été critiqué, notamment sur ses grilles d'évaluation et sur leur pondération, jugée trop favorable à l'élève, ainsi que sur la difficulté de leur utilisation. Au cours de l'épreuve orale en interaction ou sans interaction – puisqu'il y avait deux parties – dix indicateurs sont à évaluer en seulement quelques minutes. La production propre de l'élève lors de cet examen est donc très courte.

Comment concevoir qu'un enseignant puisse faire son travail d'évaluation consciencieusement dans de pareilles conditions? Comment expliquer que les grilles proposées soient toujours aussi complexes, peu pratiques à utiliser alors que vous dites avoir personnellement insisté auprès du Service général du pilotage du système éducatif (SGPSE), et en particulier auprès de la Direction des évaluations externes, pour que, entre autres, l'adaptation des grilles soit effective? Outre ce problème, est-ce cohérent de juger un élève au niveau de sa production, sans interaction, en ne lui demandant de construire que cinq phrases?

Enfin, la cohérence de l'épreuve d'audition pourrait également être remise en question. En effet, comment justifier auprès des élèves qu'après une année passée sans doute exclusivement à expérimenter la phonétique du néerlandais de Belgique et de l'anglais britannique, les tests proposés fassent entendre des intervenants utilisant l'accent hollandais ou l'accent américain, ce qui a vraiment désarmé pas mal d'étudiants? Si vous ne me croyez pas sur la complexité de la grille d'évaluation, des exemplaires sont à ma disposition. Pour avoir personnellement procédé à une l'évaluation orale, je peux affirmer qu'elle est pratiquement irréalisable en cinq minutes.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Monsieur, je me souviens bien de notre échange de vues à ce propos. Bien avant cela, à la fin août, j'avais rencontré les inspecteurs généraux et la direction des épreuves externes pour faire le bilan du CE1D de 2017 et préparer les suivants. J'avais attiré l'attention des services sur la problématique des grilles d'évaluation, sans m'attarder sur la docimologie, mais pour demander une certaine simplification et leur mise à disposition plus précoce aux enseignants. Elles ont été mises à la disposition des enseignants bien avant l'épreuve pour qu'ils aient l'occasion de se les approprier et même de les communiquer aux élèves. Les enseignants peuvent dès lors effectuer consciencieusement leur travail, à condition d'exercer cette compétence à l'aide de ces grilles de critères tout au long de l'année.

Elles ont été adaptées et réduites à deux pages pour plus de lisibilité. Même si les niveaux de maîtrise ont été reformulés, le nombre d'indicateurs a été maintenu. Est-il concevable d'évaluer une production orale sans tenir compte des différents indicateurs qui y sont repris? Pouvons-nous nous passer de juger du respect des consignes et de la pertinence des informations? Pouvons-nous corriger la langue sans différencier la grammaire, le lexique, la prononciation, l'intonation et la fluidité? Il serait évidemment possible de regrouper tous ces critères pour réaliser une grille simplifiée plus facile à gérer. Mais comment pourrait-elle aider l'élève à savoir ce qui va bien et ce qui pose problème? Quelle serait encore son utilité si elle est trop simplifiée?

La pondération des grilles a été revue par rapport à celle de 2017. Elle est désormais identique pour les deux parties de l'épreuve d'expression orale, en sachant que les points d'expression orale en interaction sont toujours doublés par rapport à ceux de l'expression orale sans interaction. L'adéquation de la production et la correction de la langue valent à présent respectivement 14 des 30 points de l'épreuve sans interaction et 28 des 60 points de l'épreuve avec interaction. Nous respectons ainsi la même répartition que celle proposée pour l'écrit. De nombreux élèves éprouvaient des difficultés à réaliser la production sans interaction. Le groupe de tra-

vail estime viser ce qu'il est raisonnable d'attendre d'un élève en fin de premier degré. De plus, la pondération a été légèrement adaptée et cette partie de l'épreuve ne vaut à présent qu'un tiers des points

Lors de l'enregistrement des textes, pour être sûr qu'ils soient compréhensibles, le débit et l'intonation ont été pris en compte. Est-il souhaitable que les élèves belges soient capables de comprendre que le néerlandais de Belgique et l'anglais britannique? N'est-il pas regrettable qu'ils ne s'habituent pas à l'accent des Pays-Bas? Le pays où cette langue en question est la plus utilisée serait ignoré! La correction de la langue est contrôlée en collaboration avec *Taalunie*, association créée par la Belgique et les Pays-Bas, composée de représentants des deux pays. J'avais évoqué cette collaboration à l'occasion d'une question posée par Mme Stommen en avril dernier. Une convention a été signée entre l'administration et cet organisme, très actif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, certes, nous ne devons en effet pas nous limiter au néerlandais de Belgique ou à l'anglais britannique. Toutefois, il s'agit ici du début de l'apprentissage et utiliser d'autres accents ne ferait que complexifier les choses. Je reconnais qu'il n'est pas évident de concevoir des questionnaires d'évaluation. Cependant, les professeurs doivent, dans un délai de cinq minutes, écouter l'élève et évaluer le respect des consignes, la précision des informations, la pertinence, la grammaire, le lexique et sa précision, la prononciation, l'intonation, la fluidité et les stratégies. C'est une opération très compliquée à réaliser. Il serait bon de simplifier la grille d'évaluation afin qu'elle soit réaliste et que les professeurs puissent interroger les élèves dans de bonnes conditions.

1.7 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Difficultés organisationnelles liées au CE1D»

M. Laurent Henquet (MR). – Il me revient que, cette année, l'ouverture des paquets scellés des certificats d'études au premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) de français a posé divers problèmes très dérangeants dans plusieurs établissements. Certains paquets présentaient en effet des erreurs: nombre de questionnaires ou de portefeuilles de documents erronés, pages absentes ou imprimées plusieurs fois, etc. Dans l'urgence, il a donc fallu recompter, trouver une solution, photocopier les documents manquants afin que les élèves puissent commencer la même épreuve tous en même temps. Cette situation est inadmissible: les directions ne peuvent rien vérifier avant 7 heures du matin, mais paradoxalement, elles ne peuvent pas se fier à ce qu'elles reçoivent! Mes questions sont donc

les suivantes: votre cabinet a-t-il été mis au courant de ce problème? S'agissait-il d'un problème ponctuel, auquel cas on le pardonnera bien volontiers, ou bien d'un problème général? Combien d'établissements ont-ils été touchés par ce phénomène? Quelles sont les mesures prises afin que pareille situation ne se reproduise plus en juin 2019, sachant évidemment que cette épreuve n'est pas facile à organiser?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Mon cabinet travaille toute l'année avec l'administration sur les épreuves externes grâce à un comité de suivi *ad hoc* mis en place en juin 2015. Nous travaillons également avec les pouvoirs organisateurs, les associations de directeurs et les syndicats.

Pour en revenir aux faits que vous rapportez, l'administration nous a alertés très tôt le matin, dès que les premiers problèmes liés à l'impression et à l'emballage ont été signalés. Selon l'administration, qui a été informée par courriel ou par téléphone, ce problème serait survenu dans environ 20 établissements. Il est probable que certains établissements aient résolu ces difficultés sans le signaler. Le questionnaire soumis aux directions à la fin des épreuves externes permettra d'établir un bilan plus précis et plus complet de la situation pour la rentrée. N'hésitez pas à revenir vers moi à ce moment-là.

Lors des vérifications effectuées à l'imprimerie, aucune anomalie n'avait été détectée. Cependant, les vérifications ne permettent pas de contrôler la conformité des milliers de brochures imprimées et emballées. Un cahier spécial des charges impose donc qu'un système de vérification soit effectif lors de l'exécution du marché.

Par ailleurs, l'adjudicataire de 2018 était le même que celui choisi en 2017 pour le certificat d'études de base (CEB), ce qui ne laissait pas présager de telles difficultés. En tout cas, j'y suis particulièrement attentive et sensible à ces erreurs commises par le prestataire au niveau de l'emballage.

C'est donc lors de la préparation des colis dans les points de distribution sécurisés que les inspecteurs ont détecté les premières anomalies. Il s'agissait de problèmes liés à l'emballage des documents: les colis n'étaient pas toujours complets ou ne contenaient pas les quantités adéquates. Ces problèmes ont été communiqués au jour le jour à l'adjudicataire et ce qui pouvait être transmis en urgence aux établissements scolaires concernés l'a été. Les chefs d'établissement ont été avertis par courriel. Les épreuves ont été publiées sur la plateforme pour qu'ils puissent effectuer des copies, si nécessaire.

Dans certains cas, les écoles ont dû procéder à l'impression d'une partie des copies, ce qui est stressant et inconfortable. Votre question me permet de réaffirmer toute l'attention que nous porterons au prestataire l'an prochain. Un procès-verbal

de carence a été transmis à l'imprimeur pour lui signaler les manquements et lui permettre de faire valoir ses moyens de défense. Des pénalités prévues dans le cahier des charges pourront être appliquées à titre de sanction.

Une rencontre entre le représentant de l'imprimerie et l'administration devra être organisée afin de mieux comprendre les raisons de ces manquements et établir les modifications à réaliser au niveau du processus pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

Pour votre parfaite information, j'avais immédiatement demandé de réaliser une enquête plus approfondie sur les problèmes de répartition des livrets d'épreuves en colis. J'avais également demandé aux services juridiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles – en particulier les services chargés des marchés publics – d'examiner toute voie de droit permettant un éventuel dédommagement et, surtout, d'éviter que ce problème ne se répète.

M. Laurent Henquet (MR). – Je peux comprendre la rage des directions quand elles constatent que les paquets sont incomplets, d'autant qu'elles ne peuvent pas les ouvrir avant. Nous avons déjà mené ce débat il y a quatre ans d'ici à cause des fuites. Cela montre qu'on ne leur fait pas trop confiance. Par ailleurs, je ne veux pas enfoncer le clou. Je n'ai reçu que des témoignages ponctuels et je ne peux pas généraliser. Vous me dites de revenir vers vous. Je vous demande plutôt de revenir vers moi lorsque vous aurez reçu l'analyse globale.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Vous pourrez sans problème nous poser une question, orale ou écrite, en septembre. Vous recevrez les informations quand nous aurons reçu les évaluations.

1.8 Question de M. Philippe Bracaval à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en page de l'épreuve adaptée du CEB destinée aux élèves à besoins spécifiques»

M. Philippe Bracaval (MR). – Je me réjouis que les élèves à besoins spécifiques bénéficient d'une version adaptée des épreuves: il s'agit d'une avancée significative. Il me revient toutefois que ces épreuves adaptées présentent parfois des incongruités dans leur mise en page. Elles comportent des erreurs de mesures, des bizarreries au niveau des lignes du temps, présentées à la verticale, des agrandissements sur deux pages consécutives ainsi que des recto verso pour le moins déconcertants. Les élèves sont aussi invités à colorier un document numérique en format PDF.

Ces incongruités de mise en page me semblent de nature à perturber davantage les élèves à besoins spécifiques et à ajouter des difficultés

supplémentaires. Madame la Ministre, êtes-vous au courant de ces problèmes? Le cas échéant, quelles solutions proposez-vous pour mettre fin à cette situation à l'avenir?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Comme je viens de le dire à M. Henquet, nous avons instauré en juin 2015 un comité de suivi entre le cabinet et l'administration pour les trois grandes épreuves externes communes.

Les réunions abordent systématiquement un point de vigilance, à savoir celui de l'adaptation des épreuves. Nous n'avons pas attendu le vote du décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques; les circulaires des années précédentes en attestent. Dans cette matière, nous poursuivons notre politique de mettre à disposition des versions adaptées pour les enfants à besoins spécifiques.

Parents et écoles peuvent introduire la demande pour le 30 avril au plus tard. La demande doit être fondée sur un trouble avéré et elle doit être accompagnée d'une attestation. Ceci est valable, tant pour le certificat d'études de base (CEB) que pour le certificat d'études au premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Cette année, l'épreuve relative au CEB a fait l'objet de 2 662 demandes d'épreuves adaptées contre 1 916 demandes en 2017. 365 demandes portaient sur les versions informatisées. Chacune de ces versions est conçue en collaboration avec des experts des troubles de l'apprentissage. La conformité de l'évaluation par rapport à l'épreuve d'origine est vérifiée par le groupe de travail chargé de la conception de l'épreuve.

L'administration n'a pas reçu aucun retour négatif sur les épreuves adaptées cette année. Comme chaque année, les épreuves sont présentées en recto verso tout en veillant à ce que les informations utiles à une question figurent toujours sur une même page et non pas sur deux pages en vis-à-vis. Les épreuves sont conçues pour convenir au plus grand nombre. C'est pourquoi la nécessité d'agrandir les figures pour les élèves malvoyants peut entraîner le basculement de la présentation.

Lorsque l'élève présente le CEB en version informatique, une version papier accompagne systématiquement l'épreuve, car certaines questions – tracé d'un solide, figures ou coloriage – doivent être réalisées sur la version papier.

À l'aide des épreuves des années antérieures disponibles sur Enseignement.be, l'équipe éducative peut préparer la passation de l'épreuve en version informatisée avec le matériel de l'élève

pour qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises le jour J. Les enseignants sont nombreux à procéder ainsi pour leurs élèves à besoins spécifiques.

M. Philippe Bracaval (MR). – Ce que l'on m'a rapporté ne correspondrait donc pas à la réalité? Je suis étonné que l'on me fasse part de telles incongruités. Je reviendrai vers vous après avoir vérifié l'information. Visiblement, vous n'en avez pas connaissance.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – N'hésitez pas à dire à la personne qui vous a fait part de cette remarque de la communiquer à l'administration par l'intermédiaire de son école.

M. Philippe Bracaval (MR). – Je n'y manquerai pas!

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 17h45 et reprise à 17h50.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.9 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cas de tricherie lors du CEB»

Mme Carine Lecomte (MR). – En province du Luxembourg, des soupçons de tricherie planent sur l'épreuve d'expression écrite du certificat d'études de base (CEB). C'est lors de la correction de cette épreuve que sont apparus des éléments troublants. En effet, selon les informations relayées par la presse et confirmées par l'inspecteur général de l'enseignement fondamental, plusieurs copies comportaient des annotations et corrections écrites par des adultes, parfois directement sur la copie elle-même, parfois sur le brouillon.

Rapidement, les inspecteurs de la zone ont alerté leurs autorités. Les documents comportant ces annotations ont été versés au dossier et un rapport vous a été transmis. Selon l'expression consacrée, il vous appartient dès lors d'y donner suite et de diligenter une enquête afin de faire la lumière sur ce qui s'est passé au sein de l'école. Afin de ne pas pénaliser les élèves dont les copies s'avéraient suspectes, l'inspection scolaire a judicieusement pris l'option de ne corriger que les exemplaires sur lesquels n'apparaissait aucune annotation, soit la copie propre, soit le brouillon. Les cotes d'expression écrite sont ainsi intervenues dans l'évaluation globale du CEB.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur ce dossier de soupçons de tricherie au CEB? Une enquête a-t-elle été diligentée et, si oui, pouvez-vous nous donner lecture des résultats? Toutes les épreuves certificatives font l'objet d'une organisation scrupuleuse et méthodique

sous la responsabilité d'enseignants rodés à l'exercice; une explication plausible pourrait-elle être donnée dans le cas évoqué? Quel est, en 2018, le taux de réussite des élèves de l'établissement concerné à l'épreuve du CEB? Des soupçons de tricherie de même nature ou du même ordre dans des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-ils été portés à votre connaissance?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Concernant ces soupçons de tricherie, les inspectrices responsables des corrections d'épreuves du CEB du secteur d'Arlon ont détecté la présence d'annotations sur les copies de six élèves de l'athénée royal d'Arlon, annotations constatées lors de la correction des épreuves écrites. L'inspecteur général en a été informé et celui-ci m'a alertée. J'ai alors diligenté une mission d'enquête dans cette école. Elle a débuté lundi dernier par l'audition de la direction et de quatre enseignants. Un rapport intermédiaire m'a été adressé vendredi dernier. Les inspecteurs ont également examiné toute la procédure au peigne fin: distribution, réception, stockage des épreuves, passation, personnel surveillant, correction. Dans le rapport, l'équipe éducative réfute les agissements qui lui sont reprochés et fournit des explications plausibles sur cinq copies.

Sur les six copies litigieuses, il n'en reste plus qu'une seule sur laquelle plane un doute. On y relève deux types d'écriture avec des outils scripteurs différents, même si celles-ci pourraient s'expliquer par les méthodes pédagogiques des enseignants et les méthodes apprises par cet élève en dehors de l'école. Pour l'instant, les écoles sont fermées. L'enquête reprendra à la rentrée scolaire. À la lecture du rapport, il ne me semble pas nécessaire de procéder à l'audition d'autres enseignants. Toutefois, je demanderai à l'inspection de vérifier les méthodes d'apprentissage des élèves en ce qui concerne la rédaction et l'autocontrôle des élèves. Très vraisemblablement, jusqu'à plus ample informé, les petites annotations constatées sur les formulaires en feraient partie.

Quant au taux de réussite de cette école, il est soumis à la confidentialité comme tous les résultats des épreuves externes communes. Aucun autre cas de suspicion de tricherie n'a été porté à la connaissance de l'administration.

Mme Carine Lecomte (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie de nous avoir apporté des éléments de réponse concrets, puisque sur les six copies incriminées, une seule reste en suspens et nous attendrons donc la fin des vacances pour connaître le résultat. Il était important qu'une enquête soit diligentée étant donné qu'elle permet de lever le doute sur pratiquement l'ensemble des copies litigieuses. C'est quelque part rassurant, compte tenu du fait que le corps professoral est rôdé à cet exercice. Même si comparaison n'est pas raison, c'est un peu comme réussir un vol spectaculaire d'une œuvre d'art et semer, dans les heures qui suivent, des indices un peu partout

vous identifiant comme l'auteur du vol. C'est la réputation d'une école qui est en jeu, comme celle des enseignants en perturbant au passage les élèves qui ont réussi l'épreuve du CEB.

1.10 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Apprentissage expérientiel par la réalité virtuelle immersive»

Mme Olga Zrihen (PS). – Je voudrais évoquer l'apprentissage expérientiel basé sur la réalité virtuelle immersive. Derrière ces mots se cache un dispositif extrêmement intéressant. D'après les expériences et les hypothèses sur lesquelles nous basons, l'apprentissage expérientiel ancrerait plus durablement les acquis et mobiliserait de manière plus importante les apprenants dans leur processus d'apprentissage. Ce nouveau dispositif, qui n'est pas une alternative, mais qui doit être intégré dans le processus d'apprentissage, permettra peut-être de remettre un certain nombre de jeunes sur la voie de l'apprentissage.

Ce processus repose sur une double expression qui se traduit par «réflexion dans l'action» et «réflexion sur l'actionné». Il se compose ainsi de mises en application, de séquences d'approfondissement, de questionnements, de mises en situation des contenus travaillés au préalable à distance, de simulations, de *business games*, de travaux de groupes, d'études de cas traditionnels, d'exercices, de projets simulés ou réels et d'expériences professionnelles.

La réalité virtuelle immersive apparaît comme un atout pour l'éducation expérientielle dans laquelle l'expérience dans l'apprentissage est à la fois consciente et subjective. Elle permettrait à des étudiants qui restent en classe de visiter des lieux souvent inaccessibles, de vivre réellement une situation pédagogique ou encore d'être plongés dans un contexte pertinent pour la discipline étudiée en réalité virtuelle.

En France, certaines écoles ont commencé à utiliser ce dispositif d'*action learning* et le bilan est plus que positif. L'apprentissage est plus rapide et plus durable, car il s'inscrit non seulement dans une accumulation de savoirs par la mémoire, mais aussi dans une démarche qui touche l'individu dans son ensemble.

L'une des perspectives de cette méthode est de produire une bibliothèque de contenus pédagogiques grâce à laquelle les étudiants peuvent s'immerger dans une plus grande diversité d'organisations, travailler leur agilité et leur conscience critique.

Aujourd'hui, le maillage social se voit fortement restructurer par l'usage des technologies telles que la téléphonie mobile ou le télétravail. Par ailleurs, les technologies déterminent la société

té et la culture. Peut-être n'avons-nous pas réactualisé les dispositifs d'apprentissage pour une certaine catégorie de nos élèves.

Ce concept de réalité virtuelle immersive a-t-il été évoqué, testé ou pris en considération en Fédération Wallonie-Bruxelles? Est-il envisagé d'expérimenter cette méthode ou du moins de sensibiliser grâce à un travail lors de ces journées de formation? Un groupe de travail ne pourrait-il pas être constitué pour découvrir ce qu'est l'apprentissage expérientiel?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles sont créatifs et expérimentent les potentialités de nouveaux outils, dans le cadre de dispositifs d'enseignement qu'ils imaginent eux-mêmes. L'apprentissage expérientiel est une modalité pédagogique qui compose la palette pédagogique des enseignants. La démocratisation de l'accès à des outils de réalité virtuelle ou de réalité augmentée permet d'étendre et de faciliter sa mise en œuvre.

Chez nous, j'ai pris connaissance d'une expérimentation de ce type au sein de l'Athénée royal de Seraing. Un enseignant de géographie utilise des cases de réalité virtuelle avec ses élèves pour leur faire vivre une immersion au sein d'une ville, pour expliquer certains concepts. Cette méthode est donc testée par des enseignants. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur les méthodes pédagogiques telles que l'apprentissage expérientiel de manière générale. En tout état de cause, on n'a pas encore suffisamment de recul sur l'usage de cette technologie particulière pour indiquer si c'est une bonne pratique à diffuser.

Dans le cadre d'une session de cases de réalité virtuelle immersive, il faut cependant être vigilant. En effet, une étude de 2015 de l'US Navy montre que jusqu'à 40 % des utilisateurs de ce type d'outils peuvent ressentir une sensation de malaise comparable au mal des transports. Il faut donc prendre un minimum de précautions pour y recourir.

Mme Olga Zrihen (PS). – Sans pour autant en faire un dispositif pilote, il pourrait être utilisé comme un complément, en particulier dans la formation en alternance, où les outils ne sont pas toujours disponibles pour réaliser des exercices pratiques et techniques. Cette méthode pourrait servir de poste pilote, permettant de sensibiliser les élèves à certaines matières innovantes.

(Mme Olga Zrihen prend la présidence)

1.11 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place de l'écran chez les moins de six ans à l'école»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Une mission

confiée par le ministre français de l'Éducation nationale à l'éminent chercheur et pédagogue Boris Cyrulnik m'a interpellée. Lors des Assises de l'école maternelle qu'il a dirigée, une série d'experts, d'enseignants et de parents ont échangé sur la mémoire, l'acquisition du langage, le sommeil, la formation ainsi que d'autres sujets. Évidemment, les besoins cruciaux d'adaptation aux nouveaux modes de vie des élèves, notamment liés à la maturité ou encore les changements des structures familiales, ont été avancés comme des éléments importants dans la façon de considérer les apprentissages.

Boris Cyrulnik pointe l'extraordinaire plasticité du cerveau des enfants en bas âge, qui permettrait de rattraper très vite les retards, simplement grâce à un environnement sécurisé, où l'affect a sa place. Il met en avant le côté réparateur et résilient que peut avoir l'école. Mais surtout, il rappelle qu'elle est le lieu de lutte contre les inégalités sociales. Par contre, il a réitéré le fait que l'ordinateur et la tablette doivent être totalement bannis avant six ans. Il parle de ce pouvoir de l'écran qui hypnotise l'enfant et qui le prive de relations, ce qui entraîne une altération de l'empathie et des troubles du développement», affirme-t-il.

C'est justement ce point qui m'amène vers vous, Madame la Ministre. Quelles sont les pratiques en Fédération Wallonie-Bruxelles? Y a-t-il des recommandations à ce sujet dans nos écoles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les enfants évoluent aujourd'hui dans des environnements numériques peuplés d'une multitude d'écrans. En outre, les enquêtes menées au sein de notre Fédération et de l'Union européenne confirment que plus les enfants grandissent, plus ils accèdent à des écrans.

Cependant, il faut distinguer l'usage individuel des écrans de l'usage pédagogique encadré par des adultes dans le cadre d'un dispositif d'enseignement. Quant au public que vous évoquez, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) ont réalisé en 2015 une étude intitulée «*Les enfants et les écrans, usages des enfants de 0 à 6 ans, représentations et attitudes de leurs parents et des professionnels de la petite enfance*». Cette recherche a montré que les parents ne négligent pas les enjeux liés à l'usage des écrans par leurs enfants. La perception des risques liés aux écrans est bien plus développée que celle des bénéfices potentiels. En conséquence, la plupart des parents et des professionnels de la santé optent pour une limitation de l'usage des écrans, voire parfois pour une interdiction totale. Ces craintes entraînent des contrôles relativement importants. Au-delà des inquiétudes, certains des parents leur reconnaissent toutefois des bienfaits au niveau de la créativité et de la socialisation avec l'entourage.

Divers outils permettent d'aborder la question. Ainsi, l'ONE a créé un Webdoc sur la problématique des écrans à la destination du grand public. D'autres supports de communication ont été élaborés comme l'émission «*Airs de familles*», des animations, des documents d'information. Par ailleurs, le programme Yakapa a réalisé deux campagnes sur la problématique des écrans, d'une part, «*3-6-9-12, maîtrisons les écrans*», qui donne des repères et permet de sensibiliser les parents à la problématique de la régulation des outils numériques dans la vie quotidienne en dehors de l'utilisation encadrée par les adultes et d'autre part, la campagne «*Écrans en veille – Enfants en éveil*» qui s'inscrit dans le prolongement de la première et propose des documents plutôt destinés aux professionnels, enseignants, puéricultrices, travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, etc.

Mme Latifa Gahouchi (PS). –

Effectivement, les parents semblent de plus en plus conscients de la nécessité de limiter l'usage des écrans, tablettes, téléphones, etc. Toutefois, dans certains milieux, le fait de mettre l'enfant devant une tablette ou un téléphone semble une manière de se décharger, de se débarrasser de l'enfant à certains moments. Le témoignage de mon mari, qui est restaurateur, en est un bon exemple: alors qu'une sortie en famille au restaurant devrait être un moment convivial où les parents en profitent pour discuter avec leurs enfants, ces derniers sortent leurs tablettes et se mettent à jouer dès qu'ils sont à table. Je trouve hallucinant que les parents ne préservent pas de tels moments en famille. Nous travaillons tous beaucoup et n'avons pas toujours l'occasion de nous détendre en compagnie de nos enfants. Et dans ces rares moments, nous les autorisons encore à utiliser des tablettes.

Je suis donc rassurée que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prenne ce sujet au sérieux et y consacre des enquêtes, mais aussi que des dispositions permettent aux parents d'accéder à ces enquêtes à l'aide d'outils performants.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.12 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ajustement budgétaire – Office francophone de la formation en alternance (OFFA)»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, ma question date du 19 juin et n'est donc plus totalement d'actualité, mais j'écouterai volontiers votre réponse. En 2015, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) a vu le jour. Sa mise en route a occasionné de nombreux changements positifs dans le monde de l'alternance, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, grâce à un travail d'harmonisation des pratiques.

L'OFFA fonctionne comme un organisme d'intérêt public et relève de la Wallonie, de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors de son ajustement budgétaire, première a réduit la dotation accordée à l'OFFA. Le ministre chargé de la Formation professionnelle à Bruxelles l'a confirmé la semaine dernière. Il a également assuré que, pour l'OFFA, la Commission communautaire française respecterait ses engagements.

Quelles sont les conséquences sur les modalités de dotation de l'organisme d'intérêt public et sur son fonctionnement? Avez-vous contacté le ministre wallon de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation sur son attitude à l'égard de l'OFFA? Quelle sera celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Dans la perspective de signer le premier contrat de gestion de l'OFFA, les trois ministres de tutelle se sont accordés, en septembre 2017, pour répondre positivement à la demande de son conseil d'administration en augmentant le volume de dotation de 33 % afin de maintenir en poste un agent administratif dont le contrat se termine en novembre 2018 et pour engager un analyste ayant comme mission d'assurer les missions d'analyse du paysage, de prospective et de gestion des primes ou contrats. L'augmentation visait aussi à répondre à l'indexation et à assurer les missions de promotion. Cet accord fut nécessaire puisque la dotation fonctionne par clé de répartition entre les trois gouvernements: 60 % pour la Wallonie, 25 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et 15 % pour la Commission communautaire française. La première a réservé un montant équivalent à 2017, auquel s'ajoutent 33 % sur l'allocation de base de l'OFFA. La dernière a procédé de même, et à la Communauté française, nous avons acté cette augmentation par un ajustement budgétaire, en juin 2018. Mais, en mai 2018, le commissaire du gouvernement wallon a annoncé que cette augmentation de 93 000 euros avait été retirée de manière unilatérale. Cette décision non concertée porte la clé de subventions à la répartition suivante: 18 % pour la Commission communautaire française, 29 % pour la Communauté française et 53 % pour la Wallonie.,

Par ailleurs, le ministre wallon refuse d'honorer le détachement prévu de deux équivalents temps plein à l'OFFA. Or ce détachement est nécessaire pour respecter la clé relative au détachement de personnel. Ce refus aggrave encore le déséquilibre. Lors d'une réunion, le cabinet du ministre wallon de l'Emploi et de la Formation a justifié sa décision, en reprochant à l'OFFA un manque d'efficacité. Non seulement le commissaire du gouvernement wallon n'a assisté qu'à quatre réunions du conseil d'administration sur neuf, mais en plus le cabinet ne peut fournir de données objectives pour évaluer le seuil de financement et de ressources humaines nécessaires pour

remplir les missions souhaitées...

J'ai réagi en lui envoyant un courrier pointant le non-respect de l'accord de coopération. Je lui ai aussi exprimé ma surprise face à l'affaiblissement d'un organisme d'intérêt public qui a pour objectif de simplifier, clarifier et renforcer l'enseignement en alternance dans le paysage francophone. Prenant acte de la décision du ministre wallon, le conseil d'administration a, le 20 juin dernier, évalué les conséquences de sa décision sur le fonctionnement de l'OFFA. Une première estimation révèle qu'il ne pourra assurer les missions qui devaient être portées par le personnel à engager ou dont le contrat devait être prolongé. De plus, la gestion des primes wallonnes, qui mobilisent considérablement l'équipe de l'OFFA, va monopoliser son activité entre septembre et novembre 2018, au détriment d'autres missions.

J'ai invité le ministre wallon à reconsidérer sa position, sur une base objective lors des prochaines discussions budgétaires. La Communauté française va respecter ses engagements. Cependant, sans un changement de la position wallonne, nous serons peut-être forcés de revoir à la baisse nos attentes pour cet outil essentiel et nécessaire pour l'harmonisation et la simplification du paysage francophone de l'alternance. À l'heure où tous les regards se portent vers ce type d'enseignement, le considérant comme une filière d'avenir pour l'insertion socioprofessionnelle, il serait désolant de devoir faire machine arrière!

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, votre position est claire et précise. Je n'ai rien à ajouter à vos constats. Si cette attitude persistait, ce serait en effet vraiment catastrophique pour l'alternance et son développement.

1.13 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Travaux à l'Athénée royal La Brise»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Depuis 1959, l'Athénée La Brise offre aux jeunes de la commune de Watermael-Boitsfort un enseignement technique et général, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles comme pouvoir organisateur.

Comme vous le savez, une menace de fermeture planait en 2010 sur cet athénée en raison de la chute du nombre de ses élèves. Cette nouvelle ayant fait l'effet d'une bombe, la communauté éducative, les élèves et leurs parents se sont mobilisés pour le maintien de l'école. Un an plus tard, «La Brise» fusionnait avec l'Athénée royal d'Auderghem (ARA) et, depuis lors, le nombre d'élèves ne cesse de progresser, pour atteindre 375 en 2017.

Depuis 2001, des travaux d'infrastructures ont été programmés. Ceux-ci avaient été confir-

més en 2011 et l'objectif était la finalisation du chantier pour la rentrée de 2020. Un marché public a été lancé en 2014 sur la base d'un budget de 15 millions d'euros pour permettre le début des travaux à la mi-2018. Pourtant, à ce jour, seuls les travaux d'entretien, de chauffage, de mise aux normes incendie et de rénovation des sanitaires sont terminés. Le dossier de démolition et de reconstruction d'un des bâtiments peine à voir le jour.

Dans un contexte d'explosion démographique, il me semble urgent de maintenir en bon état le seul établissement officiel de la commune de Watermael-Boitsfort et de favoriser son attractivité grâce à un réaménagement de son infrastructure dans un site de verdure exceptionnel.

Madame la Ministre, qu'est-ce qui explique un tel retard dans la planification des travaux? Pourriez-vous m'éclairer sur le calendrier précis de ces derniers, avec des dates pour le début et la fin du chantier?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Pour rappel, le projet de reconstruction de «La Brise» devait initialement être réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Parallèlement à l'évolution de la gouvernance européenne relative au traitement comptable de ce type de mécanisme, le gouvernement a constaté que le coût global du projet sur la période concernée par le PPP était trop important. En juin 2015, il a donc été décidé de remplacer le mécanisme de PPP par un mécanisme plus classique, laissant envisager, dans un premier temps, le lancement d'un marché public de services d'architecture et, dans un second temps, d'un marché de travaux.

En commission, j'avais évoqué, il y a plusieurs mois, les solutions aux difficultés rencontrées par la direction régionale de Bruxelles du service général des Infrastructures et, notamment, la difficulté à faire avancer les grands projets d'infrastructures. Ainsi, dans le cadre de la première mouture du contrat d'administration, une série de recrutements avait été dévolue à la direction régionale de Bruxelles. Les recrutements ont été effectués entre-temps.

J'ai donné comme instruction à l'administration de donner la priorité à cette reconstruction du site de «La Brise». En 2017, en collaboration avec le service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (SGEFWB), la programmation du projet architectural a réellement débuté et a pu prendre forme dans la durée de manière irréversible. La programmation a abouti, en avril de cette année, à un accord entre la direction générale des Infrastructures et SGEFWB.

La publication du marché de services a enfin été publiée ce 21 juin! Le marché est donc lancé! Le 21 septembre 2018 aura lieu la réception des soumissions. Compte tenu du délai de procédure européenne, des congés de juillet dans le secteur

du bâtiment et d'un délai raisonnable pour organiser les visites et répondre aux questions des soumissionnaires, l'attribution du marché et l'ordre de commencer la mission de l'auteur de projet sont prévus pour 2018.

Mais, il est vrai que les délais sont longs. Je vous rejoins tout à fait sur ce point. L'ambition est de soutenir ce projet et d'être attentif à son déroulement, et ce, à toutes les étapes qui seront nombreuses. Concrètement, j'imagine un début de travaux pour 2020.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces explications et pour ces précisions sur l'échéancier.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de M. Patrick Prévot, intitulées «Augmentation du nombre d'élèves sans école secondaire» et «Baisse du nombre d'élèves suivant les cours de néerlandais», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «L'école secondaire Nespa déménagement», et de Mme Isabelle Stommen, intitulées «Prévention de la sécurité dans le secteur de la construction» et «Récente étude de l'UCL sur le redoublement», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h15.*

VERSION PROVISOIRE